



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230228-2023\_021-DE

S<sup>2</sup>LO

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-021

Séance du 28 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Absentions	0

### **Date de convocation**

23/02/2023

### **Date d'affichage**

23/02/2023

### **Étaient présents :**

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

### **Procurations :**

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique  
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

### **Absents excusés :**

M. PINERO Pierre

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

## BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Il répond à deux objectifs : justifier l'exécution du budget – présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Il comporte : une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public – le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable public qui doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public,

Après s'être assuré que le comptable public a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

...

Le conseil municipal, considérant l'exactitude des opérations :

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2022

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,



Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,



Adrien GAUTIER

## Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

		SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
		250 974,69	310 047,68	561 022,37			
		101 646,85	251 987,24	353 634,09			
		101 646,85	1 098,53	1 098,53			
			250 888,71	352 535,56			
		250 974,69	310 047,68	561 022,37			
		74 361,46	302 345,83	376 707,29			
		74 361,46	750,93	750,93			
			301 594,90	375 956,36			
<b>DE L'EXERCICE</b>							
(d - h) Excédent		27 285,39	50 706,19	23 420,80			
(h - d) Déficit							

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le  
ID : 005-210501664-20230228-2023\_021-DE



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

EAU ASST - SERRES

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15/03/2023  
ID : 005-210501664-20230228-2023\_021-DE

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU ASST - SERRES					
Investissement	149 284,69		27 285,39		176 570,08
Fonctionnement	19 899,68		-50 706,19		-30 806,51
<b>Sous-total</b>	<b>169 184,37</b>		<b>-23 420,80</b>		<b>145 763,57</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>169 184,37</b>		<b>-23 420,80</b>		<b>145 763,57</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>169 184,37</b>		<b>-23 420,80</b>		<b>145 763,57</b>